

## Réunion du Conseil départemental de Juillet 2020

### Délibération N° CD-juillet 2020-61-89

### Séance du 02 juillet 2020 (Après-midi)

L'An deux mille vingt, le 02 juillet à 14 h 45, s'est réuni sous la présidence de Claude RIBOULET, Président, le Conseil départemental de l'Allier composé des Conseillers départementaux suivants :

Frédéric AGUILERA, Elisabeth CUISSET, Bernard COULON, Nicole TABUTIN, Christian CHITO, Corinne COUPAS, André BIDAUD, Catherine CORTI, Jean-Sébastien LALOY, Annie CORNE, Jean-Jacques ROZIER, Bernadette VERGNE, Gérard DÉRIOT, Evelyne VOITELLIER, Jean LAURENT, Véronique POUZADOUX, Gabriel MAQUIN, Isabelle GONINET, Christiane TOUZEAU, Bernard POZZOLI, Marie-Françoise LACARIN, Christian SANVOISIN, Eliane HUGUET, Pascal PERRIN, Geneviève DE GOUVEIA, Alain LOGNON, Pascale FOUCAULT, Alain DENIZOT, Valérie GOUBY, Jacques DE CHABANNES, Pascale LESCURAT, Martine ARNAUD, Michel TABUTIN, Juliette WERTH.

#### **Membres représentés :**

Jean-Paul DUFREGNE par Marie-Françoise LACARIN, Marc MALBET par Pascale LESCURAT, Séverine FENOUILLET par Michel TABUTIN

#### **Secrétaire de séance**

Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président

**VOTE : adopté à l'unanimité**

**OBJET : RD12 - Enquête parcellaire complémentaire**

Le Conseil départemental,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 modifiée relative à la démocratie de proximité

Vu l'arrêté préfectoral 915/2017 du 30 mars 2017 portant ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire au sujet de l'aménagement de la RD12 entre la RN 7 et la RD286.

Vu l'arrêté préfectoral 1598/2018 en date du 19 juin 2018 déclarant l'aménagement de la RD12 entre la RN7 et la RD286 d'utilité publique.

Vu la délibération du 6 mars 2018 par laquelle le Département s'est prononcé sur la déclaration de projet de l'aménagement de la RD12 et a autorisé le Président du Conseil départemental à signer ladite déclaration et solliciter la déclaration d'utilité publique du projet.

Vu l'avis de la commission du Conseil départemental pour les Finances, l'Economie et l'Administration,

Vu l'avis de la commission du Conseil Départemental pour les Infrastructures et le Développement du Territoire,

**DELIBERE :**

**Article 1 :** Le dossier d'enquête parcellaire complémentaire ci-annexé est approuvé.

**Article 2 :** Le Président du Conseil départemental est autorisé à solliciter de la Préfète une enquête parcellaire complémentaire à celle qui s'est tenue du 15 mai au 16 juin 2017, conformément aux articles R131-3 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

**Article 3 :** Le Président du Conseil départemental est autorisé à demander ultérieurement à la préfète de l'Allier l'arrêté de cessibilité.

*Extrait certifié conforme à l'original,  
Pour le Président du Conseil départemental,  
et par délégation,  
La Directrice de l'Administration Générale*

*Fabienne VINCENT-CHAUMONT*